Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 24 (1932)

Heft: 7

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

24me année

Juillet 1932

Nº 7

Actualités.

Trois mois se sont écoulés depuis que les organisations centrales des associations ouvrières ont fait connaître leur attitude à l'égard de la crise et spécialement de la politique du Conseil fédéral et ont fait ressortir clairement quelles sont les revendications des ouvriers, des employés et des fonctionnaires. Entre-temps la crise s'est accentuée dans notre pays, et on constate plus particulièrement que la politique de baisse des salaires préconisée par les chefs d'entreprise et le Conseil fédéral, a exactement les effets prévus dans la requête des syndicats. Le degré d'occupation dans les branches d'industrie travaillant pour le marché indigène n'a que très peu reculé jusqu'à présent. L'index des ouvriers occupés était de 114 en mars 1932 pour les industries travaillant pour le marché indigène (mars 1925 = 100) contre 115 en décembre 1931 et 118 en mars 1931. A part cela, on compte ce qu'on appelle un cœfficient d'occupation qui repose sur les appréciations des chefs d'entreprises en ce qui concerne la marche probable des affaires. Cet index est tombé à 86 en mars de cette année, pour les industries travaillant pour le marché indigène, contre 97 en décembre et 94 en mars 1931. Le recul de 11 points enregistré lors du premier trimestre 1932 est dû sans aucun doute à la baisse des prix et des salaires préconisée. Ces chiffres laissent entrevoir que les chefs d'entreprises escomptent que la baisse des salaires et la réduction des prix attendue auront pour conséquence de faire reculer dans une large mesure l'occupation dans les industries travaillant pour le marché indigène. Malgré cela, le Conseil fédéral entend poursuivre la politique demandée par les chefs d'entreprises. Le marché intérieur suisse doit à toute force être ruiné.

*

La conférence du 31 mai avec le Département fédéral de l'économie publique a prouvé que le Conseil fédéral n'a pas l'intention de tenir compte des revendications justifiées formulées par les ouvriers. Le porte-parole du Conseil fédéral a néanmoins dû reconnaître que les tentatives de réduire les prix n'ont pas eu

grand succès; malgré cela les salaires ont été baissés. Le Conseil fédéral n'attend pas une grande amélioration de la situation par la création d'emplois pour occuper les chômeurs. Les secours versés aux chômeurs lui paraissent moins coûteux pour l'Etat. Comme s'il s'agissait uniquement d'une question de bon marché et non pas également de donner une raison d'être à ceux qui sont atteints par la crise pour les soustraire à l'influence morale néfaste du chômage et les sauver du découragement. En ce qui concernant la revendication de la réduction de la durée du travail, le Conseil fédéral fit ressortir qu'il serait difficile de faire accepter une telle loi par un vote populaire. Nous posons la question suivante: Lors des actions d'entr'aide en faveur de l'agriculture, de l'hôtellerie et d'autres industries de même que maintenant pour la caisse fédérale de prêts a-t-on tout d'abord créé des bases constitutionnelles et législatives? Pas du tout! On a dit: C'est nécessaire, il faut que cela se fasse de suite; nous n'avons pas le temps de demander au peuple de se prononcer. Pourquoi ne pourrait-on pas faire de même pour réduire dans la mesure du possible le nombre des chômeurs complets? Le Conseil fédéral ne veut également rien savoir de l'impôt de crise lors même qu'il prévoit un déficit de 50 millions de francs pour 1932. Il entend établir l'équilibre du budget par un programme d'économies dans lequel on prévoit comme toujours, de réaliser tout d'abord des économies au détriment du personnel et des œuvres sociales.

Il y a quelques semaines, les associations patronales ont également manifesté au sujet de la situation de l'économie publique suisse, manifestation qui fut en quelque sorte la réponse à la requête des syndicats. Les chefs d'entreprises concentrent leur attention sur l'exportation et exigent des mesures pour le maintien des industries d'exportation, mais sans pouvoir dire comment il faut s'y prendre. Car sur ce point, la plupart des chefs d'entreprises savent pertinemment qu'une sensible baisse des salaires ne contribuera pas à relever l'exportation aussi longtemps que la capacité d'achat manque sur le marché mondial et aussi longtemps que l'étranger n'importera pas de marchandises étrangères. Les associations patronales parlent sans cesse des salaires qui ont été augmentés, mais sans faire mention que la production de l'ouvrier a également augmenté dans de fortes proportions et que de ce fait les ouvriers ont parfaitement droit à une part de la productivité décuplée et au rendement plus élevé de l'économie. Par de belles paroles, les patrons en appellent au sentiment de solidarité du peuple et déclarent qu'il faut consentir à tous les sacrifices. Fait curieux, ce n'est qu'en temps de crise qu'ils prêchent cette solidarité. Durant les années de prospérité, alors qu'ils gagnaient gros, qu'ils distribuaient de gros dividendes et de gros tantièmes, à ce moment-là ils ne voulaient rien savoir de la solidarité et de la participation de tous aux bénéfices réalisés. Maintenant que tout va mal, ce serait aux ouvriers d'en supporter les conséquences.

*

Il y a quelques jours a paru le message du Conseil fédéral sur la baisse des salaires du personnel fédéral. Ce message prévoit une réduction de 10% des salaires pour 1933/34 et même de 15% pour les années 1935/1937. Nous consacrerons un article dans un prochain numéro à ce message. Pour aujourd'hui, nous nous bornons à dire que toute la classe ouvrière doit bien se rendre compte qu'elle sera atteinte directement ou indirectement par une baisse des salaires du personnel fédéral. Non pas seulement que le degré d'occupation diminuera encore dans le pays même, lorsque le personnel de la Confédération sera contraint de réduire ses dépenses, mais surtout parce que la baisse des salaires par la Confédération mettra en branle la baisse des salaires partout, aussi bien pour le personnel des cantons et des communes que pour tous les employés des entreprises privées du commerce, de l'industrie, des transports. Les ouvriers et employés des industries d'exportation dont les salaires ont déjà été sensiblement réduits, devront s'attendre à une nouvelle baisse dès que la Confédération aura donné l'exemple d'une baisse générale. Il ne s'agit donc pas seulement des salaires du personnel fédéral, mais des conditions d'existence de tous les ouvriers, de tous les employés de la Suisse. La lutte en faveur des salaires du personnel fédéral est donc une lutte pour tous les ouvriers.

*

La nomination d'une commission chargée d'observer la conjoncture représente sans nul doute un progrès en ce qui concerne la discussion et l'analyse des phénomènes économiques. A cet effet, nous aimerions en retracer succinctement l'historique.

Le 16 novembre 1926, l'Union syndicale adressait une requête au Conseil fédéral, demandant le développement de la statistique économique, en particulier la statistique sur la conjoncture ainsi qu'une enquête économique. Le requête faisait ressortir les importants modifications qui se produisent sans cesse dans notre économie politique et stipulait que l'Etat ne pouvait rester impassible en face de ces bouleversements qui ont lieu non sans porter de graves préjudices à la situation économique et occasionnent un chômage intense qui dure souvent pendant plusieurs années; que l'on songe à l'effondrement de l'industrie de la broderie et des rubans de soie, et maintenant celle de l'horlogerie. C'est pourquoi la requête demandait « que l'on devrait consacrer beaucoup plus d'attention à l'observation de l'économie dans notre pays; la chose serait faisable en développant la division des statistiques de l'Office fédéral du travail en collaboration avec la Commission des statistiques sociales ou en créant un bureau spécial chargé de s'occuper des statistiques économiques et avant tout celles de la conjoncture ». Mais, les moulins de la Confédération sont lents. Exactement une année plus tard, le 15 novembre 1927, une conférence convoquée par le Département fédéral de l'économie publique eut lieu, laquelle fut consacrée à la discussion de la requête de l'Union syndicale. A cette occasion, il fut déclaré que diverses améliorations des statistiques économiques avaient été faites et que d'autres encore étaient prévues pour un avenir prochain. Par contre il ne pouvait être question de la création d'un nouveau bureau pour

l'observation de la conjoncture.

Et, quelques années passèrent. Entre-temps, les statistiques sur l'économie et la conjoncture en Suisse, ont été améliorées. Nous en convenons. Mais, ce qui manquait encore, c'était de réunir d'une façon plus homogène les chiffres publiés et de mieux savoir en tirer parti; il y avait d'autres lacunes encore et il manquait avant tout un commentaire présentant plus d'homogénéité. Ces manquements doivent être comblés par la Commission nommée ce printemps et chargée d'observer la conjoncture; cette commission est composée de représentants de tous les services de statistiques de la Confédération (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, l'Office fédéral de statistique, Statistique commerciale, Banque nationale, Chemins de fer fédéraux) ainsi qu'un représentant des patrons, un des ouvriers et un des agriculteurs. C'est ainsi que vient de paraître le premier rapport de cette commission sur la situation économique de la Suisse; ce rapport contient des tableaux très complets dans lesquels figurent des chiffres qui jusqu'à présent n'avaient jamais été publiés ou du moins que l'on avait peine à se procurer, comme par exemple sur les réserves de marchandises sur le marché mondial, sur la quantité de marchandises transportées, chiffres qui sont précieux pour juger la conjoncture. Nous sommes heureux que bien que tardivement et partiellement, on ait ainsi donné suite à la requête de l'Union syndicale.

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à ce rapport, voudront bien s'adresser au secrétariat de l'Union syndicale où tous renseignements leur seront communiqués concernant l'obtention du

dit rapport.

Les organisations coopératives de consommation ont-elles encore leur raison d'être?

Par M. Maire.

Depuis quelque temps, les organisations coopératives sont l'objet de critiques assez vives dans certains milieux, y compris les milieux syndicaux et l'on exprime des doutes au sujet de leur valeur.

On s'est demandé si le ravitaillement par le moyen des coopéra-